

Communication N° 21 - 2015 au Conseil communal

Séance du 10 décembre 2015

Poste de Police Est Lausannois Mise en conformité des locaux de la police

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'études d'un montant de

CHF 47'000.00

selon l'autorisation générale octroyée par le Conseil communal.


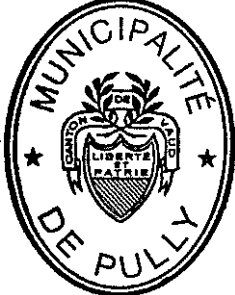
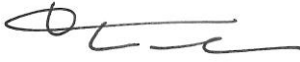
En 2011, la Loi sur l'organisation policière vaudoise (ci-après LOPV) a fixé des compétences supplémentaires aux polices municipales notamment dans le domaine judiciaire. Ces compétences supplémentaires ont eu des conséquences importantes sur l'organisation policière de Pully et les effectifs ont dû être augmentés.

En 2012, dans le cadre d'une association sécuritaire de communes, la police municipale de Pully est devenue une police régionale : Police Est Lausannois. Cette dernière intervient sur les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Savigny.

Aujourd'hui, le poste de police ne répond plus aux critères fixés par la LOPV. La Police Est Lausannoise a été mise au bénéfice d'une accréditation provisoire avec un délai échéant à fin 2019 pour adapter et mettre en conformité ses locaux en vue d'obtenir l'accréditation définitive d'un corps de police. Cette accréditation permettra définitivement à la police communale d'être légitimée à exercer son activité.

L'ouverture du compte de crédit d'études, objet de cette communication, doit permettre l'attribution de mandats pour l'élaboration d'un avant-projet et l'estimation du coût des travaux en vue de la préparation d'un préavis.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
		
G. Reichen		Ph. Steiner

Pully, le 10 décembre 2015